

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

**Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF
– SABATIER T – CHARLES P – AIME N – TRUC Y – MAUCCI D**

**Mesdames : ALTIER MA – BALBI F – ROMANINI B – VICENTE V – ROS C – GILLET N –
GARCIA A – RIGGIO B – MARCHAND A**

**Procurations : BERNARD J à GILLET N – CASTELAS M à SABATIER T – LLORET S à
PEYRON C**

Absents excusés: DEPEYRE A – BLANC D – COTTIN C

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

3/CONGRÈS DES MAIRES 2024 – MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à la majorité en application de l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De mandater M. Jean-François TRAMIER, conseiller municipal et M. Benoît SANCHEZ, adjoint au Maire, pour participer au prochain Congrès des Maires de France.
- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

M. MAUCCI explique qu'il n'a rien contre les personnes proposées, pas plus cette année que les années précédentes et ne nie pas l'intérêt de cette manifestation. Il entend le malaise de la population vaclusienne et mondragonnaise qui a le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui font le plus d'efforts, ceci au moment où les habitants reçoivent des régularisations de leurs notes d'électricité, impôts fonciers, annonces du blocage des augmentations des retraites... Il attend par conséquent un effort de ceux qui sont le mieux lotis et des priorités plus sociales.

Il précise que le Vaucluse serait le 5^{ème} département le plus pauvre de la métropole, preuve en est l'évolution du nombre de bénéficiaires des restos du cœur passant de 250 en 1993 à 13 000 en 2023.

22 votes pour.

1 vote contre.

4/AVENANT N°1 AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE DE MONDRAGON À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE RECONNUS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Rapporteur : Christian PEYRON

L'avenant du procès-verbal de mise à disposition validé par délibération de la commune en date du 26 octobre 2020 et de la CCRLP en date du 10 novembre 2020 est modifié à l'unanimité dans les conditions suivantes :

Article 2 :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la correction de la valeur comptable du restaurant scolaire en excluant le matériel de cuisine.

Article 3 :

L'article 7 « valeur comptable des biens » du procès-verbal initial de mise à disposition des biens et l'annexe correspondante sont modifiés comme suit :

Pour mémoire : rédaction initiale :

Restaurant scolaire – Inventaire n° 353

Valeur brute : 1 622 773.97€

Correction de la valeur brute : nouvelle rédaction

Valeur brute : 1 527 095.88€

23 votes pour.

5/ENTREPRISE RETENUE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET DE RESTAURATION DES MARGES ALLUVIALES DU RHÔNE SUR LE SITE DES CASIERS DE L'ÎLE VIEILLE

Rapporteur : Bruna ROMANINI

L'entreprise BIOTEC est retenue pour l'étude de faisabilité du projet de restauration des marges alluviales du Rhône avec une note finale de 89 points sur 100 et un montant HT de prestations de 84 998€ HT.

23 votes pour.

6/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 4 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise 4G ÉTANCHÉITÉ est retenue pour le lot 4 « Étanchéité » avec une note finale de 93 points sur 100 et un montant HT de travaux de 82 500€ HT.

22 votes pour.
1 abstention.

7/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 5 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise MIROITERIE GV est retenue pour le lot 5 « Menuiserie Alu » avec une note finale de 97.53 points sur 100 et un montant HT de travaux de 177 886€22 HT.

21 votes pour.
2 abstentions.

8/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 6 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise BASSEREAU est retenue pour le lot 6 « Menuiserie bois » avec une note finale de 98 points sur 100 et un montant HT de travaux de 163 308€80 HT.

22 votes pour.
1 abstention.

9/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 9 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise TECH SOL est retenue pour le lot 9 « Revêtement de sols et faïences » avec une note finale de 99 points sur 100 et un montant HT de travaux de 116 900€ HT.

22 votes pour.
1 abstention.

10/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 10 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise ACM est retenue pour le lot 10 « Serrurerie et métallerie » avec une note finale de 95 points sur 100 et un montant HT de travaux de 43 148€42 HT.

22 votes pour.
1 abstention.

11/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 12 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise PPS est retenue pour le lot 12 « Electricité CFO et CFA » avec une note finale de 96.14 points sur 100 et un montant HT de travaux de 152 694€ HT.

22 votes pour.
1 abstention.

12/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 13 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise AMD ENERGIES est retenue pour le lot 13 « Chauffage – ventilation - sanitaire » avec une note finale de 96.21 points sur 100 et un montant HT de travaux de 218 921€81 HT.

22 votes pour.
1 abstention.

13/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 14 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise ICP est retenue pour le lot 14 « Photovoltaïque » avec une note finale de 96 points sur 100 et un montant HT de travaux de 28 990€ HT.

22 votes pour.
1 abstention.

14/CRÉATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la création de 3 emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps complet du 21 au 31 octobre 2024 et d'en créer un autre à temps non complet à raison de 40 heures par mois correspondant à un temps non complet de 27% du 1^{er} décembre 2024 au 31 août 2025.

23 votes pour.

15/INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS

Rapporteur : Christian PEYRON

Les dispositions relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET) ainsi que les modalités de son utilisation sont approuvées à l'unanimité.

23 votes pour.

16/CONVENTION DE SERVICE DU GROUPE SACPA POUR LE RAMASSAGE, LE TRANSPORT ET LA GESTION DE LA FOURRIÈRE DES ANIMAUX ERRANTS

Rapporteur : Bruna ROMANINI

Il est approuvé à l'unanimité avec le groupe SACPA, à compter du 1er janvier 2025, une convention portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale pour une durée d'un an et pouvant être ensuite reconduit tacitement 3 fois.

Les élus souhaitent remercier le travail réalisé par Emilie LACOUSSE, Garde Champêtre de la Police Municipale, pour son investissement sans faille dans ses missions auprès des animaux.

23 votes pour.

17/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU FOYER DE L'ÂGE D'OR

Rapporteur : Christian PEYRON

Mme BALBI a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Il est approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800€ au Foyer de l'Age d'Or à l'occasion des 50 ans d'existence.

22 votes pour.

18/COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'assemblée a pris acte du rapport d'activités et du compte administratif du budget général et les budgets annexes de l'année 2023 de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence.

12/COMMUNICATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2023 de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• **Arrêtés décidant de la révision de loyer de biens communaux**

Le loyer mensuel du logement (sis 1^{er} étage Impasse Clariot) occupé par Monsieur et Madame GAU est porté à 595€ à compter du 1^{er} octobre 2024 (loyer antérieur 575,00€) - Arrêté n° 504/2024.

Le loyer mensuel de la place du parking collectif (rue Anatole France) occupée par Monsieur CALVIER Christian est porté à 50,35€ à compter du 1^{er} octobre 2024 (loyer antérieur 47,22€) - Arrêté n°503/2024.

• **Décisions du Maire :**

Décision 512/2024 : Avenant n°1 au Marché 202307 pour la construction d'une sénioriale – Maîtrise d'œuvre – Plus-value de 71 328€ HT soit un montant total du marché de 263 328€ HT.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 19 heures.

Fait à MONDRAGON, le 25 octobre 2024

Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

APtes

12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier

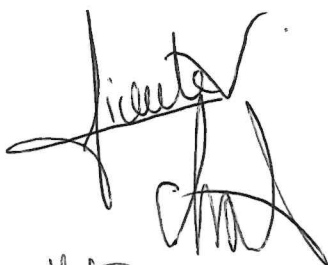


16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline

18- VICENTE Virginie

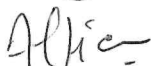


19- CHARLES Patrice

20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude

